

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

**Travaux marquage au sol Place de La Chanterie et rue Basile Moreau
Réglementation de la circulation et du stationnement**

ARRETE N°2023/85

Le Maire de LAIGNE EN BELIN

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 44 et R. 225,

Vu la demande de l'entreprise ESVIA, représentée par Mehdi ROUDI, 6 rue Ernest Chenard 72000 Le Mans,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie et du personnel de chantier pendant les travaux de marquage au sol, place de La Chanterie et de rue Basile Moreau - il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Durant la période du 13 novembre au 22 décembre 2023, pendant les travaux de marquage au sol, Place de la Chanterie et rue Basile Moreau,

- La circulation sera limitée à 30km/h,
- Le stationnement de tout véhicule sera interdit
- Interdiction de dépasser pour tout véhicule

Toutes dispositions seront prises pour faciliter, autant que possible, l'accès des riverains.

Toutes dispositions seront prises également pour faciliter le passage des véhicules de secours et les véhicules pour assurer une mission service public.

Article 2– La signalisation du chantier sera fournie, mise en place et entretenue par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de LAIGNE EN BELIN.

Article 4 – Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'ECOMMOY est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAIGNE EN BELIN, le 6 novembre 2023



Le Maire,
Nathalie DUPONT